

comptes rendus

EQUIPES OU UNITES PEDAGOGIQUES... VERS LES UNITES EDUCATIVES

Certes, de nombreuses critiques ont été formulées tout au long du pré-congrès et du congrès de Montpellier (en commission, aux débats, à la séance de clôture). C'est normal, certaines étant très fondées à mon sens. Nous en avons pris conscience et en tiendrons compte dans nos perspectives de travail pour le congrès de Bordeaux.

En ce qui concerne notre chantier, malgré certaines grosses lacunes, le congrès de Montpellier aura permis :

a) De préciser davantage l'inventaire des équipes ou unités pédagogiques (et de mieux nous connaître aussi). Les listes ci-dessous représentent :

— **d'une part** : celles qui ont répondu à l'appel paru dans T.V. n° 188 en vue de l'organisation du congrès de Montpellier ;

— **d'autre part** : celles ayant été contactées durant ce congrès.

Certes d'autres équipes fonctionnent actuellement. Je leur demande de se faire connaître au plus vite afin qu'elles puissent participer au travail qui doit être annoncé par une prochaine circulaire.

b) De mieux cerner les divers problèmes propres aux équipes pédagogiques ou éducatives (coopération, décloisonnement, relations avec les parents, ouverture sur l'extérieur...).

c) D'aborder de plus près, avec les parents, leur rôle dans l'éducation globale de l'enfant et dans l'évolution, souvent souhaitée, de l'unité pédagogique vers l'unité éducative.

d) De prendre conscience de la nécessité :

— **d'un travail en profondeur**, tout au long de l'année scolaire, sur quelques thèmes bien précis afin d'apporter au congrès de Bordeaux des synthèses beaucoup plus étoffées et mieux préparées permettant des débats plus élevés ;

— **d'un bulletin** permettant :

— *de réaliser* des échanges réels et rapides dans le chantier « unités pédagogiques et éducatives ».

— *de coordonner* tous les travaux des différents chantiers du grand secteur « Structures de relations » dont nous faisons partie (avec les chantiers « Vers l'autogestion », « Ouverture », « Correspondance naturelle »...).

En fonction des perspectives de travail pour l'année scolaire 1974-75, ce grand secteur « Structures de relation » a été « restructuré ». Mais chaque chantier pourra y travailler d'une façon autonome à la condition, bien sûr, de communiquer ses travaux aux autres groupes par le canal du bulletin.

E. THOMAS

I. Enseignement pré-élémentaire et élémentaire

A. — UNITES PEDAGOGIQUES :

— **Ecole Freinet de Vence (06) créée par C. Freinet en 1935** :

4 classes (section enfantine au C.M.2),
4 maîtres.

— **Ecole d'application mixte Monsort, 35 rue des Tisons, 36100 Alençon** :

9 classes (8 classes du C.P. au C.M.2 et 1 classe de perfectionnement),
10 maîtres.

— **Ecole mixte rue Léon Grimault, 35000 Rennes** :
5 classes (du C.P. au C.M.2),
5 maîtres.

— **Ecole mixte de Kéréderm, rue Paul Dukas, 29200 Brest** :

10 classes (du C.P. au C.M.2),
10 maîtres.

— **Ecole Pont-Rousseau Nord, 1 bis, rue Marie Curie, 44000 Rezé-Nantes** :

5 classes (3 maternelles, 1 C.P., 1 C.E.1),
5 maîtres (2 I.C.E.M., 1 sympathisant, 2 suppléantes).

— **Ecole publique St-Hilaire-de-Riez (85270)** :

5 classes (du C.P. au C.M.2),
5 maîtres.

— **Ecole Célestin Freinet, 16800 Soyaux** :

6 classes (du C.P. au C.M.2 + 1 cl. perfectionnement),
6 maîtres.

— **Ecole des Nouillers, 17380 par Tonnay-Boutonne** :

3 maîtres,
3 classes (section enfantine au C.M.2).

— **Ecole des Fabrettes, Notre-Dame Limite, 13000 Marseille (XVe)** :

5 classes (du C.P. au C.M.2),
6 maîtres.

— **Ecole « La Mareschale », avenue de Tubingen, 13100 Aix-en-Provence** :

14 classes (4 maternelles et 10 primaires),
14 maîtres.

— **Ecole Célestin Freinet, 20, avenue des Azalées, Marly, 57000 Metz** :

10 classes (2 unités de 5 classes : du C.P. au C.M.2),
11 maîtres (dont une remplaçante).

- Ecole de Villedomer, 37110 Château-Renault :
3 classes (section enfantine/C.P., C.E.1/C.E.2 et C.M.1/C.M.2),
3 maîtresses.

B. — EQUIPES PEDAGOGIQUES :

- Ecole maternelle P. et M. Curie, 33270 Floirac :
2 classes Freinet dans une maternelle de 7 classes,
2 maîtresses.
- Ecole mixte d'Alembert, rue P.M. Agasse, 66000 Perpignan :
5 classes (C.P., C.E.1, C.E.2, C.M.1, 1 cl. perfectionnement) dans un ensemble de 16 classes,
5 maîtres + une décharge de classe (pour l'ensemble de l'école).
- Groupe scolaire Beaumont 63110 :
2 classes (C.P., C.E.1 et C.E.2),
2 maîtres.
- C.E.G. de Brie-Comte-Robert 77170 :
3 classes de 6e III,
3 maîtres.
- Groupe scolaire Marcel Cachin, 94600 Choisy-le-Roy :
Sur 23 classes :
— 4 C.P. (Freinet),
— des C.E. à ouverture moderne,
— 1 C.M.1 Freinet,
— 1 C.M.1 en modernisation,
— 2 C.M.2 (Freinet).

Les unités ou équipes pédagogiques fonctionnant actuellement et ne figurant pas sur ces listes sont invitées à se faire connaître, en s'adressant à Emile THOMAS, 18, rue de l'Iroise, 29200 BREST.

II. Enseignement secondaire

Sur les panneaux apportés par Jacques Brunet, on pouvait lire :

Pas d'unité FREINET cohérente
au second degré
mais
des équipes variables
d'une année à l'autre

A. — EQUIPES AYANT REUSSI, SOUS L'IMPULSION D'UN CHEF D'ETABLISSEMENT ET/OU DE QUELQUES CAMARADES, à modifier — tout ou partie — des structures de l'établissement :

- C.E.S. Sainte-Maure de Touraine (37),
- C.E.S. Jules Verne à Vittel (88),
- C.E.G. de Douvres-la-Délivrande (14),
- C.E.G. de Clères (76) (expérience arrêtée),
- C.E.G. d'Ambrières (53) (expérience continue depuis 1970),
- C.E.G. de Cancale (35) (démarrera vraiment à la rentrée 1974),
- C.E.G. de Biscarosse (40) (depuis 69, en perte de vitesse).

B. — EQUIPES SUR UNE OU PLUSIEURS CLASSES :

- C.E.G. d'Auneau (28) : 3 maîtres sur une 6e II,
- Lycée de Talence (33) : 6 maîtres sur une 5e, 8 maîtres sur une 1re.
- C.E.S. Le Chapitre Chenove (21) : 2 maîtres sur une 5e (depuis 2 ans).
- Lycée technique Montauban (82) : 4 maîtres en français depuis 2 ans.
- C.E.S. Ambroise Paré, Laval (53) : 2 maîtres (oct. 73) en histoire-géographie.
- C.E.S. Zola, Royan (17) : 3 maîtres sur une classe de 5e (depuis sept. 73).

D'autres équipes pédagogiques existent sans doute dans le second degré. Que les responsables (ou animateurs) de ces équipes se mettent en relation avec :

Jacques BRUNET
30, rue T. Ducos
33000 Bordeaux

C. — VERS UNE COMMUNAUTE EDUCATIVE :

Ecole Nationale de Perfectionnement, avenue du Haut-Sancé, 35000 Rennes.

Chantier unités pédagogiques et unités éducatives

Une coupure certaine s'est faite à l'issue du pré-congrès au moment de l'arrivée massive des congressistes.

- D'une part, les camarades présents au pré-congrès (enseignants et parents) auraient voulu approfondir le travail déjà bien entamé.
- D'autre part, j'ai pensé qu'il était normal de donner la parole aux nouveaux arrivants ayant vécu des expériences en équipes.

Certes, cette coupure a nui à la préparation et au déroulement du débat : « Vers l'équipe éducative », débat situé bien trop tôt dans la grille du congrès.

A nous d'en tenir compte pour Bordeaux :
— ou bien, l'on réexamine la formule du pré-congrès,
— ou bien, l'on prévoit une nouvelle organisation du travail en cours d'année scolaire.

Les perspectives de travail faites pour 1974-75, l'auront été, je pense, en fonction de la seconde idée.

Je considère, néanmoins, que nous aurons fait avancer les choses à Montpellier.

Ce tour de table consistant en une longue présentation, durant le pré-congrès, du fonctionnement et de la vie des unités pédagogiques et des communautés éducatives actuellement en place, a été intéressant et varié.

1) Plusieurs points communs se sont dégagés de ces diverses expériences en cours :

- Une certaine méfiance ou inquiétude de la part de nombreux parents.

● Difficultés

- de **coopérer** pleinement au sein d'une équipe ;
- de **décloisonner** (provenant souvent des effectifs, du nombre de classes, du nombre de maîtres, de l'architecture scolaire... et parfois aussi des membres de l'équipe pas tous d'accord sur cette conception du décloisonnement et pas toujours prêts à se remettre en cause, le cas échéant ;
- de **s'ouvrir vers l'extérieur** (parents, quartier).

2) Certaines équipes ont posé cependant :

- Le problème du *contrat pédagogique* : (l'objectif pédagogique établi en commun, tous les membres d'une équipe n'ayant pas toujours les mêmes finalités).
- Le problème de la *remise en cause* au sein d'une équipe (un groupe de maîtres travaillant côte à côte, n'est pas une équipe ; nécessité d'aller plus loin :

accepter une remise en cause au sein de l'équipe).
Pourquoi une équipe éducative ?

- Le problème de *l'engagement* (un minimum d'engagement social et politique).
- Le problème de *l'ouverture de l'école* : l'équipe, non un îlot mais une force vive dans le quartier.
- Le problème de *l'animation globale du quartier* (relais = animateurs).
- Le problème des *relations avec les parents* :
 - recherche, d'abord, pour certains parents, d'un souci *d'équilibre* : que les parents d'accord militent auprès d'autres parents.
 - *participation des parents* (sous quelles formes ? Jusqu'où ? Limites ?)
- La *place* des parents, des jeunes, des travailleurs dans l'équipe éducative.
- *Les finalités* de l'unité éducative.

E. THOMAS

L'ECOLE OUVERTE EST-ELLE ILLEGALE ?

Les instructions officielles encouragent une pédagogie d'ouverture.

Les circulaires du 30-09-1968 et du 30-12-1968 relatives à la vie scolaire et à la responsabilité des membres de l'enseignement, permettent toutes les initiatives, pendant la scolarité et hors de la scolarité, hors de l'établissement et même pendant les jours de congé.

De plus les I.O. encouragent les classes transplantées : classes vertes, classes de mer, classes de neige, et les sorties, échanges...

Les dernières circulaires (10 % notamment) invitent les enseignants à prendre des initiatives.

Malheureusement la législation concernant les risques professionnels n'a pas évolué.

En ce qui concerne les accidents survenant aux enseignants eux-mêmes, au cours de leurs activités professionnelles, il n'existe d'autre loi que celle du STATUT GENERAL des fonctionnaires.

Mais ce statut ne tient pas compte des activités spécifiques des enseignants, lesquelles s'exercent aussi **hors de l'établissement et hors des horaires de classe**. D'où de nombreux refus de prise en charge en tant qu'accident de service.

Ont été évoqués des accidents survenus à des collègues : affaire VERVOIR notamment.

L'I.C.E.M. demande que la notion de « service » soit élargie à la pratique d'activités débordant le cadre de l'école et des horaires de classe.

Il propose aux syndicats d'enseignants, aux mouvements pédagogiques, aux associations de parents d'agir en commun pour que des textes redéfinissent sans ambiguïté les conditions dans lesquelles les

enseignants pourront exercer leur fonction, la possibilité de prendre le maximum d'initiatives mais aussi avec les garanties qu'ils sont en droit d'attendre concernant leur propre sécurité et leurs responsabilités.

La liberté pédagogique

Les militants de l'I.C.E.M. rappellent leur ferme opposition au climat de répression qui s'exerce non seulement à l'égard d'enseignants mais aussi de lycéens et de normaliens.

Une large information a été faite en réunion plénière avec débat sur les affaires RUFFIER, MARCADE, PINOT.

Les militants I.C.E.M. considèrent que l'action possible et efficace est celle qui s'exerce sur le plan local, départemental, voire régional.

Les succès remportés sur l'arbitraire, grâce à l'union des enseignants, nous encouragent à nous montrer vigilants en matière de défense des libertés. Seule, l'action unie à la base est efficace.

Des camarades estiment qu'il convient de mettre en place un véritable comité de lutte qui, tout en étant solidaire financièrement des victimes de la répression, tendrait à faciliter la prise en charge de leur problème, collectivement, par celles-ci et par toutes les victimes potentielles que nous sommes.

Dans l'immédiat, prendre contact avec :
J. CHASSANNE
Miermaigne, 28420 Beaumont-les-Autels.

Compte rendu de P. YVIN